

Image not found or type unknown



LEGUER SES BIENS A SON NOTAIRE.

Par **VIVI33**, le **06/11/2010** à **13:42**

Bonjour,

Peut-on léguer ses biens à son notaire ? Notaire qui d'habitude s'occupe des biens d'un couple de personnes âgées ? la clause concernant le fait de ne pas faire hériter son médecin , pharmacien s'applique t-elle aussi pour son notaire ?

Merci

Cordialement.

Vivi